

outil 50 Lier la surveillance, la prévention et la réponse

Fiche d'information

Le recueil d'informations relatives à des préoccupations de protection devrait systématiquement déclencher ou alimenter des activités de prévention et de réponse ; il s'agit d'un standard professionnel élémentaire pour tous les acteurs humanitaires.⁹ Certaines ONG engagées dans le MRM peuvent elles-mêmes mener des programmes spécifiques de réponse pour les enfants touchés par la guerre, d'autres non. Quels que soient leurs programmes d'activités, le tableau ci-dessous montre les démarches que les organisations peuvent envisager dans le cadre du suivi des cas de violations auxquels elles se trouvent confrontées, selon leur type d'engagement dans le MRM et l'environnement sécuritaire dans lequel elles interviennent.

Démarches de suivi	En quoi cela consiste	Objectifs généraux	Exemples de résultats potentiels	Pour quelle(s) violation(s) grave(s) est-ce le plus pertinent ?
Orientation	Mettre les victimes/proches en contact avec un prestataire de service susceptible de répondre à leurs besoins. Habituellement, les victimes de violations graves sont orientées vers des soins médicaux et liés à leurs traumatismes, vers un soutien psycho-social et une assistance juridique.	• Soins/assistance • Réintégration • Responsabilité	• Les victimes bénéficient de soins médicaux ou psychologiques ; • Les victimes ou les proches obtiennent une réparation juridique ; • Les victimes bénéficient d'un soutien pour reprendre une vie 'normale'.	Mutilation ; viol et violence sexuelle ; recrutement et utilisation ; enlèvement.
Plaidoyer	Discuter de la façon de régler une situation particulière ou un problème particulier avec des acteurs armés et/ou les autorités, ainsi qu'avec des acteurs susceptibles d'avoir une influence ou une prise sur eux. Discuter des besoins en assistance des enfants touchés par les conflits armés et mobiliser un soutien financier pour des programmes de réponse.	• Conformité à une obligation • Responsabilité • Prévention des violations • Amélioration de la réponse/des services pour les enfants dans les situations de conflit	• L'acteur armé modifie ou cesse la pratique préjudiciable (par exemple, il libère une école, permet l'accès aux organisations humanitaires, libère des enfants de ses rangs) ; • Les autorités mènent des actions proactives pour répondre aux violations et protéger les enfants (par exemple, enquêtes et poursuites des auteurs ; libération des enfants détenus pour association avec un acteur armé ou application des normes de justice pour enfants en cas de poursuites ; adoption de politiques, de lois ou de services en faveur de la protection de l'enfance) ; • Les bailleurs de fonds augmentent leur soutien aux programmes de réponse destinés aux enfants touchés par les conflits.	Les six violations graves (séparément ou toutes ensemble).

⁹ Voir *Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire*, Groupe de travail sur la protection de l'enfance, 2012 (Standard 6 – protection de l'enfance) et *Standards professionnels pour les activités de protection menées par les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme lors de conflits armés et d'autres situations de violence*, CICR, 2013.

OUTIL 50

(suite)

Démarches de suivi	En quoi cela consiste	Objectifs généraux	Exemples de résultats potentiels	Pour quelle(s) violation(s) grave(s) est-ce le plus pertinent ?
Sensibilisation	Sensibiliser les enfants, les communautés, les personnes qui s'occupent des enfants, les acteurs armés ou les autorités aux dangers d'un conflit armé pour les enfants et à son impact sur eux.	• Etablissement de la confiance • Prévention des violations • Réintégration	• Prévention de l'association volontaire des enfants à des acteurs armés ; • Le dialogue est établi avec les acteurs armés et ils adoptent des tactiques et des pratiques qui préviennent les violations ; • Les communautés offrent un environnement favorable aux survivants de viol et de violence sexuelle et aux enfants antérieurement associés à des forces et groupes armés.	Attaques contre des écoles et des hôpitaux ; refus d'accès à l'aide humanitaire ; viol et violence sexuelle ; recrutement et utilisation d'enfants.

autres outils pertinents

-  **outil 52** – Questions de base 'recenser les prestataires de services et les mécanismes d'orientation'
-  **outil 56** – Études de cas 'répondre par le plaidoyer : libération ad-hoc d'enfants dans l'est de la RDC'
-  **outil 53** – Étude de cas 'fonds d'urgence pour l'orientation des victimes'
-  **outil 54** – Questions de base 'planifier des actions de plaidoyer sur les violations graves'